

# INTERDICTION DE MANIFESTATION À LYON

## LE MERCREDI 5 ET LE JEUDI 6 FÉVRIER 2020, DE 8H00 À 22H00



### LES MANIFESTATIONS SERONT INTERDITES DANS LE PÉRIMÈTRE SUIVANT :

- Rue du Puits Gaillot
- Place des Terreaux
- Rue d'Algérie
- Quai Saint-Vincent
- Quai de la Pêcherie
- Quai Saint-Antoine
- Quai des Célestins
- Quai Tilsitt
- Rue Antoine de Saint-Exupéry
- Chaussée Sud Bellecour
- Rue Victor Hugo
- Place Antonin Poncet
- Quai Gailleton
- Quai Jules Courmont
- Quai Jean Moulin

*La rue de la Barre est incluse dans ce périmètre. Les quais Saint-Vincent, de la Pêcherie, Saint-Antoine, des Célestins, Tilsitt, Gailleton, Jean Moulin, ainsi que les places Bellecour et Antonin Poncet sont exclus de ce périmètre.*